

Rapport d'activité 2023



UDAF des Ardennes - 38 bd G. Poirier - 08000 Charleville-Mézières



L'année 2023 restera marquée par toutes les violences qui nous assaillent et laissent s'installer en nous un sentiment d'insécurité.

Avec la guerre en Ukraine et dans la bande de Gaza, les médias nous inondent d'images insoutenables. Explosions de la colère à la porte de nos grandes villes au mois de juin, faits divers liés aux conséquences du dérèglement climatique, comment ne pas se laisser envahir par les sentiments d'inquiétude et du pessimisme ambiant.

Nos familles sont inévitablement impactées dans leur quotidien.

Inflation sur les produits de première nécessité du panier de la ménagère, explosion des prix de l'énergie, crise du logement, difficultés pour assurer la garde des jeunes enfants, l'avenir est baigné par les incertitudes. La chute de la natalité et du taux de fécondité historiquement bas inquiètent les démographes et nos dirigeants.

Et pourtant, l'observatoire des familles souligne combien le désir d'enfant reste enraciné.

Une note d'optimisme au cœur d'un monde qui se cherche et qui semble avoir perdu ses repères.

La famille avec son évolution dans sa composante reste une base pour l'école de la vie.

Dans ce contexte, l'UDAF des Ardennes grâce à l'action de ses services, le soutien auprès des 90 associations qui couvrent le département, le rôle de ses représentants dans les différentes institutions assurent sans compter la défense des intérêts et des droits des familles.

2023 s'achève avec le lancement de la rédaction du projet associatif.

Un instant privilégié pour unir tous les acteurs afin de réfléchir et relire l'exercice de nos missions tout en affirmant les valeurs qui nous animent.

Je suis sûr que nous sommes en mesure de relever les défis qui se présentent devant nous.

Je suis le témoin de la générosité qui vous anime.

Tous ensemble, nous sommes en mesure de faire grandir les valeurs de la famille et de répondre à la multitude des besoins.

Jean-Louis VARET – Président de l'UDAF 08

« Une union pour remplir des missions et être un réseau pour les familles »

Missions

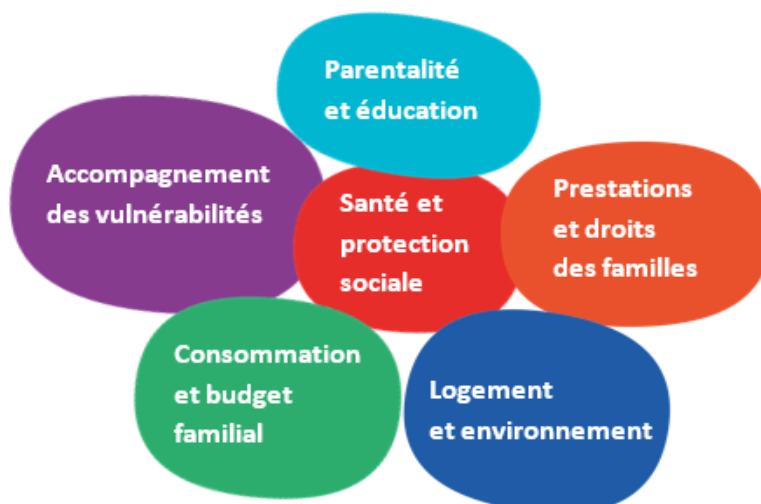
1 - PORTE-PAROLE DES FAMILLES

2 - EXPERT DE LEURS REALITES DE VIE

3 - RESEAU DE SERVICES AUX FAMILLES

4 - ANIMATEUR ASSOCIATIF

Réseau de services et de partenaires



4 sites

4 pôles d'activités

90 associations

4 345 adhérents

42 représentations

98 salariés

+ de 3 800 personnes accompagnées

Vie Institutionnelle



○ Adhérents	2
○ Relations statutaires	3
○ Conseil d'Administration et Bureau	4
○ Formation et information des administrateurs et des représentants familiaux	5
○ Réunions institutionnelles	5
○ Instances régionales et nationales	6
○ Participation aux réunions et événements	7
○ Convention d'objectifs	10
○ Représentations familiales	11

Services

Organigramme

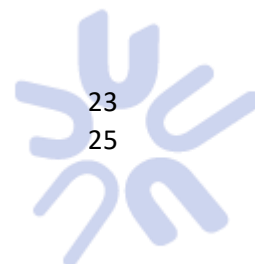
○ Services supports

• Ressources humaines	18
• Administration et Comptabilité	20



○ Action familiale

• Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes	23
• Médiation familiale	25



○ Logement et Accompagnement Social

• Maison Relais	28
• 18 / 25 ans « D'abord un toit pour pouvoir vivre »	29
• Intermédiation Locative	31
• Accompagnement Vers et Dans le Logement	32
• Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé	34
• Logements Urgence	36
• Accueil familles ukrainiennes	37
• Action Logement – accompagnement des salariés	38
• Accompagnement financier et budgétaire - PCB	40



○ Accompagnement et protection des personnes

• Délégué aux Prestations Familiales	43
• Protection Juridique des Majeurs	45
• Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux	47



Répertoire des sigles	49
------------------------------	----

Crédits	50
----------------	----

Vie Institutionnelle



2 Commissions internes
90 Associations familiales
4 345 Familles adhérentes
18 Administrateurs



Adhérents



Les 90 associations adhérentes à l'Udaf des Ardennes agissent chacune à leur niveau sur diverses thématiques et toujours au bénéfice des familles.

On y retrouve la prise en charge du handicap et l'accompagnement des proches ; l'accompagnement scolaire, la formation, l'éducation ; l'aide au quotidien ; le soutien à la parentalité ; l'animation de la vie locale, les centres de loisirs, les ateliers et les bourses d'échanges.

Les associations ardennaises adhérentes à l'Udaf 08 sont réparties sur l'ensemble du département et sont présentes pour les familles des territoires urbains aux territoires ruraux.



	2022		2023	
		adhérents		adhérents
<u>Mouvements familiaux à recrutement général</u>				
AFC (Association Familiale Catholique)	1	27	1	22
FR (Familles Rurales)	41	2361	46	2944
<u>Mouvements familiaux à recrutement spécifique</u>				
ADMR	30	497	32	512
MFR (Maison Familiale Rurale)	1	181	1	259
ADAPEI (Association Départementale des familles et amis de personnes handicapées mentales)	1	23	1	24
EFA (Enfance et Famille d'Adoption)	1	8	1	12
UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques)	1	57	1	52
APF France Handicap	1	11	1	8
FAVEC (Association départementale des Conjointes survivants et Parents d'Orphelins)	1	87	1	76
Associations familiales non fédérées	5	392	5	436
TOTAL	83	3644	90	4345

<u>Détail des associations non fédérées</u>				
AMPFN Nouvion sur Meuse (Association des Mères et Pères de Familles Nombreuses)	1	75	1	71
Association des Familles de Montcy Notre Dame	1	23	1	48
Association Familiale du plateau de Rocroi	1	9	1	8
Association Familiale intercommunale de Givet	1	207	1	242
UPAF de Nouzonville (Union Populaire d'Action Familiale)	1	78	1	67
TOTAL	5	392	5	436

<u>Membre associé</u>				
- AMAELLES (Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées et Handicapées)	1		1	



Relations statutaires



Fonds spécial

Répartition aux associations et mouvements familiaux

Conformément aux directives de l'UNAF, 10 % du Fonds Spécial perçus par l'UDAF au titre de l'année 2024 seront reversés aux fédérations à recrutement général et associations familiales adhérant à l'UDAF.

- La fédération à recrutement général, en l'occurrence, Familles Rurales perçoit 10 % de ce montant ;
- Le solde est réparti entre les 90 associations familiales, au prorata de leur nombre de familles adhérentes au 31/12/2023.

Soutien aux associations



Sur un plan matériel pour les associations qui en font la demande, l'UDAF, dans la mesure de ses possibilités, met à disposition ses salles de réunion. Par ailleurs, des photocopies peuvent être réalisées et facturées à leur coût de revient.



Conseil d'administration et bureau



VARET Jean-Louis

Président
EFA

LAPLACE Bernard

1^{er} Vice-Président
AMPFN de Nouvion sur Meuse

ROBQUIN Laurence

2^{ème} Vice-Présidente
FR Thin le Moutier

GRANDFILS Marie-Thérèse

Trésorière
FAVEC 08

BILET Nadine

Secrétaire
FR Boulzicourt

LEGROUX William

Trésorier adjoint
FR AT des Crêtes préardennaises

JOSEPH Christian

Secrétaire adjoint
UNAFAM

AMOUR Marie-Liesse

Administrateur
AFC de Charleville-Mézières

DUBOIS Monique

Administrateur
FAVEC 08

GALERON Thierry

Administrateur
MFR Lucquy

LOMBART Anne-Laure

Administrateur
FR Le Chesne

MATHIEU Anne

Administrateur
AFC de Charleville-Mézières

PIOT Hélène

Administrateur
AFC de Charleville-Mézières

SOUCHON Jean-François

Administrateur
ADAPEI 08

TABARY Franck

Administrateur
APF France Handicap

THIERCELET Denis

Administrateur
ADMR Harcy

TURCHI Jean-Marie

Administrateur
ADMR en Pays d'Yvois

ZOVI Annie

Administrateur
UPAF de Nouzonville



Formation et information des administrateurs et des représentants familiaux



Le 27/01/2023, Mme GRANDFILS, M. HAY, Mme ROBQUIN et M. SOUCHON, membres de la commission de contrôle, ont participé à une réunion de présentation et d'échanges organisée par l'UNAF sur le rôle et les missions de la commission de contrôle départementale.

M. SOUCHON a assisté le 18/09/2023 au séminaire de présentation de la nouvelle COG Etat-CNAF organisé par l'UNAF (Convention d'Objectifs et de Gestion).

Les 6, 7 et 8/12/2023, M. VARET a suivi la formation des nouveaux Présidents et Directeurs d'UDAF dispensée par l'UNAFOR.

Réunions institutionnelles



Conseil d'Administration

5 réunions avec une moyenne de 62,1 % de participants.

Bureau

2 réunions avec une moyenne de 87,5 % de participants.

Assemblée Générale ordinaire

L'Assemblée Générale ordinaire de l'UDAF, à laquelle participaient ou étaient représentées 40 associations familiales, s'est déroulée le 13 juin 2023 à la Maison des Entrepreneurs Ardennais. Il a été procédé lors de celle-ci au renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Les travaux ont été consacrés à la thématique « conciliation vie familiale, vie professionnelle » avec l'intervention de M. Marc FOURDRIGNIER, sociologue, enseignant-chercheur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, CEREP.



Commissions internes

Commission de contrôle

Membres : Mmes GRANDFILS, ROBQUIN (Présidente) et Mrs FABRITIUS, HAY (Vice-président), SOUCHON.

La Commission de contrôle s'est réunie :

- Le 23 février 2023, afin d'établir et de transmettre à l'UNAF son rapport sur les listes électorales des associations familiales établies au 31 décembre 2022.
- Le 4 mai 2023, pour examiner les candidatures au renouvellement partiel du Conseil d'Administration.
- Le 13 décembre 2023, pour étudier 4 demandes d'agrément et donner avis au Conseil d'Administration.

Commission de la Médaille de l'enfance et des familles

Membres : Mmes BILET, DUBOIS et Mrs LEGROUX, TABARY, TURCHI.

Le secrétariat permanent n'a réceptionné aucun dossier de candidature pour la promotion 2023.

Instances régionales et nationales



Assemblées Générales ordinaires de l'UNAF

L'UDAF a délégué ses mandats à l'UDAF de l'Aube pour la représenter à l'A.G. de l'UNAF du 25 mars 2023.

Mme BILET a représenté l'UDAF des Ardennes à l'Assemblée Générale de l'UNAF des 17 et 18 juin 2023 à Angers dont la thématique « entre individualisme et solidarité : le couple en questions » a été traitée sous forme de tables rondes.

Journée des Présidents d'UDAF et d'URAF et des Directeurs d'UDAF

La Directrice générale a participé à la rencontre des 25 et 26 mars 2023 à Amiens au cours de laquelle est intervenu le Président de la CNAF. L'ordre du jour a porté, entre autre, sur la crise énergétique et la démarche d'évaluation.

Une seconde rencontre, à laquelle M. VARET et Mme AUCLAIR ont assisté, a eu lieu le 25 novembre 2023 à Paris laquelle avait pour principal sujet la protection de l'enfance.

Rencontre des Directeurs d'UDAF

Le 24 novembre 2023, Mme AUCLAIR a participé à cette journée qui a porté particulièrement sur :

- ✓ Les enjeux de la cybersécurité en milieu professionnel.
- ✓ Les services gérés par les UDAF en matière de protection sociale.

URAF Grand Est

Les membres : M. VARET, M. LAPLACE, Mme BILET, Mme GRANDFILS (AG)

Les représentants de l'UDAF 08 ont assisté aux instances en visioconférence :

- Conseil d'Administration des 6 avril et 19 octobre 2023.
- Assemblée Générale du 28 juin 2023.

Participation aux réunions et événements

JANVIER 2023

- Audience solennelle de rentrée du Tribunal judiciaire (Ch. AUCLAIR)

AVRIL 2023

- Inauguration du nouveau local APF France Handicap (Ch. AUCLAIR)
- Assemblée Générale de l'Association Départementale des Conjointes survivants et parents d'orphelins - FAVEC 08 (MC BARE)

MAI 2023

- Assemblée Générale de l'A.A.P.H. (Ph. DARCO)
- Assemblée Générale de l'ADMR de Rethel (Ch. JOSEPH)

JUIN 2023

- Assemblée Générale de Mission locale Sud Ardennes (S. JAUQUET)
- Journée à destination des étudiants organisée par Action Logement au Campus de Charleville (M. GHALI, L. LEMAIRE, L. PIQUET, L. PROFICET)
- Assemblée Générale du FJEP Vouziers (K. REGNERY)
- Assemblée Générale de l'UDAF de la Haute Marne (Ch. AUCLAIR)
- Forum CNDPF à Nancy (Ch. AUCLAIR, P. CHABOTIER)
- Assemblée Générale Espace Habitat (Ch. AUCLAIR)
- Assemblée Générale GEM Le Moulin (Ch. AUCLAIR)

JUILLET 2023

- Assemblée Générale de Couples et Familles (Ch. AUCLAIR)

SEPTEMBRE 2023

- Inauguration du pavillon Saint Ange Apprentis d'Auteuil/Don Bosco (Ch. AUCLAIR, H. MUSCILLO)
- Forum « s'installer, bouger » organisé par la MILO de Charleville (M. GHALI, S. JAUQUET, L. PIQUET)
- Porte ouverte Maison France Services de Signy l'Abbaye (K. LEBEAU)
- Participation au forum sanitaire et social organisé par Mission Locale Sud Ardennes (A. MARTZEL, K. REGNERY)
- Participation à la Quinzaine de la famille à Sedan (M. DUBOIS, K. REGNERY, F. TABARY, J.L. VARET)

NOVEMBRE 2023

- Soirée des bailleurs privés (Ch. AUCLAIR, H. MUSCILLO)
- Cérémonie de remise de médailles du travail de l'AAPH (Ch. AUCLAIR)
- Présentation du dispositif de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2023-2024 (H. MUSCILLO)
- Journée des délégués régionaux PAEJ et journée nationale des PAEJ (T. HENAU)



Participation de l'UDAF au forum des métiers sanitaires et sociaux organisé par la Mission Locale Sud Ardennes à Rethel le 21 septembre 2023



Quinzaine de la famille à Sedan le 23 septembre 2023
Stand des Associations Familiales de l'UDAF



Rencontres Président / Salariés
les 7 et 10 novembre 2023



Convention d'Objectifs 2022/2026



Action 1.4 - « Développer et animer des ateliers de soutien à la parentalité »

Soutenir et accompagner les parents dans l'exercice, la pratique et l'expérience de leur parentalité.

Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants dans des périodes charnières.

Permettre aux parents d'échanger avec d'autres parents et des professionnels sur leurs interrogations et leurs expériences de parents.

Atelier Cap'Famille en partenariat avec le FJEP-CS de Vouziers au camping de Grandpré sur la question du genre.

Action 1.6 - « Partager la lecture » « Lire ensemble »

Action à destination d'une population adulte, permettant de développer une solidarité et des échanges entre les publics et les bénévoles à travers la lecture et ainsi de rompre l'isolement de personnes en situation de vulnérabilité.

Proposer à des bénévoles, qui seront formés, d'animer des séances de lecture auprès des personnes.

Mme MATHIEU a participé aux réunions du groupe de travail « Lire ensemble » UNAF des 21 mars et 3 octobre 2023.

Le COPIL constitué de M. LEGROUX, Mme MATHIEU, Mme AUCLAIR s'est réuni les 20/02, 15/03 et 3/04/2023.

Cette action a été présentée à Mme LEQUEUX, 1^{ère} adjointe à la mairie de Charleville-Mézières, le 9 mai 2023.

Une plaquette de présentation a été réalisée.

Action 1.9 - « Accompagnement budgétaire »

Renforcer l'accompagnement budgétaire proposé par le service labellisé Point Conseil Budget couvrant le département :

- Proposer des actions collectives sur le thème de l'argent, du budget, de la consommation.
- Développer le partenariat avec les différents acteurs du département.
- Etablir des statistiques relatives aux profils des personnes accompagnées et mettre en place la démarche d'évaluation impact au moyen du logiciel conçu par l'UNAF.



Représentations familiales



21

Représentants

42

Représentations

22

Représentants
CCAS

20

Représentations
CCAS

Santé, logement, éducation, lutte contre l'exclusion, protection sociale, transport, prévention du surendettement, handicap...

L'Udaf 08 au sein de nombreuses structures représente et défend toutes les familles dans de nombreux domaines. Tous les représentants bénévoles désignés par l'Udaf 08 agissent au quotidien pour les parents, les enfants, les grands-parents et les personnes vulnérables.

PRESTATIONS – DROITS DES FAMILLES

Comité départemental des services aux familles 1 réunion

- Membres titulaires : M. VARET, Mme ABELLAN, Mme GISSINGER
- Membres suppléants : M. SOUCHON, Mme ROBQUIN, Mme DU MERLE

M. SOUCHON a également participé aux réunions du groupe de travail opérationnel relatif à l'action « accompagner et soutenir les familles avec une attention particulière aux familles vulnérables et avec des besoins spécifiques ».

Comité Local d'Aide aux Victimes – sous-commission dédiée aux violences intrafamiliales (Mme HENAUX) 1 réunion

Conseil d'Administration CAF 4 réunions

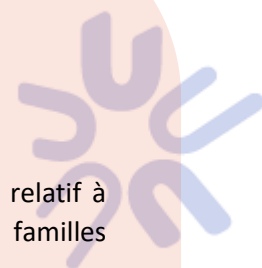
- Membres titulaires : Mme PIOT, M. SOUCHON, M. VARET, Mme MATHIEU
- Membre suppléant : M. TABARY
- M. SOUCHON, 3^{ème} vice-président siège à la **commission d'action sociale** (titulaire), à la **commission de recours amiable** et à la **commission des marchés** en qualité de membre suppléant, au **CA de l'ADIL**.
- Mme PIOT siège à la **commission des marchés** (titulaire) et à la **commission d'action sociale** (suppléante).

Conseil de la CPAM (Mme ROBQUIN) 4 réunions

- Notre représentante est également membre suppléant de la **commission de recours amiable** (5 réunions : 81 dossiers) et de la **commission d'action sanitaire et sociale** (5 réunions : 154 dossiers).

Conseil d'Administration MSA (Mme AMOUR)

Notre représentante siège également dans diverses instances au sein de la MSA : **comité de la protection sociale des non-salariés**, **comité d'action sanitaire et sociale**, **FSL**, **CA Présence verte**...



Conseil d'Administration des CCAS

20 représentations : Bogny sur Meuse, Charleville-Mézières, Donchery, Fumay, Haybes, Laifour, Lumes, Maubert-Fontaine, Moncornet, Monthermé, Nouzonville, Rethel, Rocquigny, Rocroi, Saint-Menges, Signy le Petit, Thelonne, Villers Semeuse, Vivier au Court, Warcq

PARENTALITE – ENFANCE - EDUCATION

Conseil Départemental de l'Education Nationale (Mme ROBQUIN, Mme LOMBART) 2 réunions

Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat (M. VARET, Mme AUCLAIR) 10 réunions

- A pour mission d'assurer les responsabilités liées à l'autorité parentale à l'égard des enfants pupilles de l'Etat et d'élaborer pour chacun d'eux un projet de vie spécifique.
Commission d'agrément en vue d'adoption (M. VARET, Mme AUCLAIR) 2 réunions
- Emet un avis motivé sur les demandes des familles ou des personnes souhaitant adopter. Nos représentants siègent dans cette commission en qualité de membre du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat.

Observatoire départemental de la protection de l'enfance (M. TOTET) 1 réunion

M. TOTET a également participé aux réunions de préparation et du comité de pilotage.

LOGEMENT – ENVIRONNEMENT - TRANSPORT

Conseil d'Administration d'HABITAT 08 (M. LAPLACE) 6 réunions

Conseil d'Administration de l'ADIL (M. LAPLACE) 1 réunion

Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (Mme AUCLAIR) 1 consultation par mail

Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat d'Ardenne Métropole (Mme AUCLAIR)

1 consultation électronique

Commission de médiation relative au Droit Au Logement Opposable – DALO (Mme AUCLAIR)
1 réunion

Commission Départementale spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives CCAPEX et sous CCAPEX (Mme MUSCILLO)

L'UDAF a participé à 8 réunions sur les secteurs de Charleville, Sedan, Rethel au cours desquelles 249 dossiers ont été étudiés

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées - Comité responsable (M. VARET)

Plan pauvreté - Comité de pilotage (M. VARET, Mme AUCLAIR)

Lutte contre l'Habitat Indigne - Comité de pilotage (Mme AUCLAIR)

FSL – Comité directeur (Mme AUCLAIR) 2 réunions

Commission locale des transports publics particuliers de personnes (Mme BILET, M. VARET)

Habitat Inclusif – Comité de développement (Mme AUCLAIR)

Commissions consultatives des services publics locaux – Conseil Départemental (M. VARET, M. LAPLACE), Ville de Charleville-Mézières et Communauté d'agglomération Ardenne Métropole (M. VARET)



CONSOMMATION – BUDGET – ECONOMIE – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

(Mme BILET, M. LAPLACE) 1 réunion

Commission Départementale d'Examen des Situations de surendettement des particuliers et des familles (Mme AUCLAIR) 5 réunions

Comité Départemental de l'Inclusion Financière des Ardennes (Mme AUCLAIR, Mme LEBEAU) 2 réunions

Comité local d'usagers de la Préfecture des Ardennes (M. VARET)

Comité local d'amélioration Service Public+ DGFIP (M. LAPLACE)

Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (M. FABRITIUS) 5 réunions

- Ont porté principalement sur l'étude des dossiers structure.

Membres du jury chargés de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire (Mme GRANDFILS, M. TOTET)

SANTE – HANDICAP - VIEILLESSE

Commission consultative d'Agrément des familles d'accueil de personnes âgées ou handicapées (Mme AUCLAIR, Mme MUSCILLO) 3 réunions

Cette commission est chargée d'émettre un avis motivé, relatif aux demandes initiales d'agrément, ainsi que sur toutes demandes de modification, de renouvellement ou de retrait d'agrément.

Commission des usagers du Centre Hospitalier Bélair (Mme BERTEMES) 4 réunions

Cette instance traite les plaintes et réclamations des usagers. Mme BERTEMES y siège en qualité de membre suppléant. Elle a également suivi une formation destinée aux représentants des usagers.

Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Bélair (Mme AUCLAIR) 2 réunions

L'UDAF y siège en qualité de personne qualifiée représentante des usagers.

Projet Territorial de Santé Mentale – Comité de pilotage (Mme AUCLAIR) 1 réunion

Conseil Territorial de coordination – Dispositif d'Appui à la Coordination Ardennes (Mme MUSCILLO)

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie – formation « personnes âgées » (M. LAPLACE, Mme GRANDFILS) 1 réunion

Commission Départementale des Soins Psychiatriques des Ardennes (Mme AUCLAIR)

- Examine des dossiers de patients ainsi que le registre isolement et contention.

Commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social (Mme AUCLAIR) 1 réunion

Conseil d'Administration de l'EDPAMS (M. TOTET) 3 réunions

Conseil de Vie Sociale de la Résidence Mac Donald à Sedan (M. TOTET)

- Siège en qualité de représentant légal des personnes accompagnées.



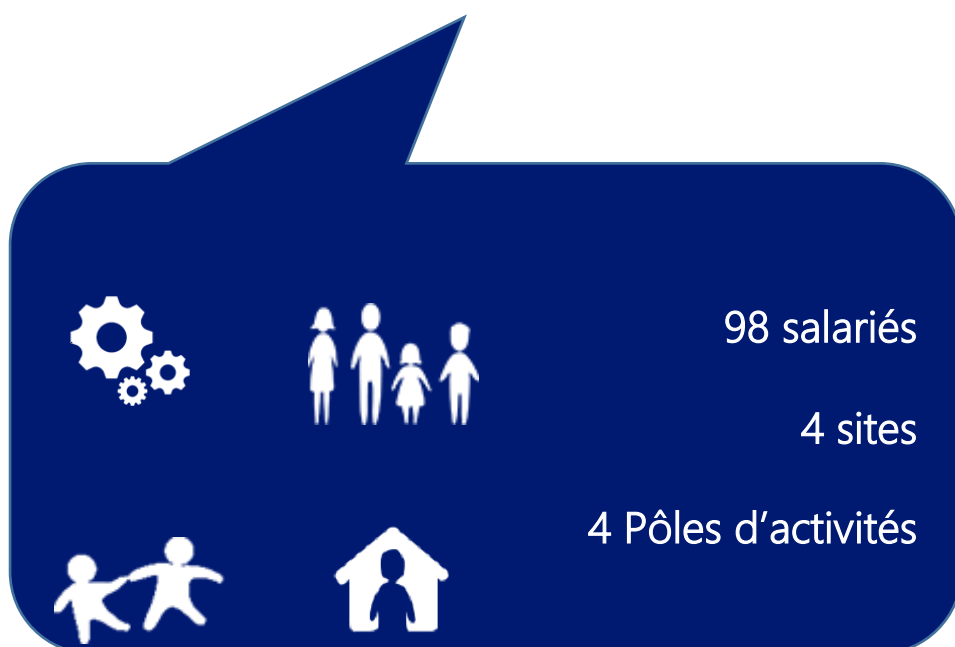
COHESION SOCIALE – VULNERABILITE

Commission départementale d'agrément des mandataires exerçant à titre individuel (M. TOTET)

Comité de pilotage de l'intégration des étrangers sur le territoire (Mme AUCLAIR)



Services





Services supports

Ressources Humaines

Administration et comptabilité





PRESENTATION

Le service des Ressources Humaines est un service support, de proximité, en charge essentiellement de la gestion individuelle et collective des salariés mais également du contrôle de l'application des obligations légales des conditions de travail.

Le service travaille en étroite collaboration avec la Direction et l'ensemble des personnels encadrants, et peut être amené à répondre aux sollicitations directes des salariés pour toute problématique individuelle.

Les missions principales sont : la mise en œuvre de la politique RH au sein de l'association, la gestion administrative du personnel, des recrutements, l'information des salariés sur les différents domaines RH, le développement des compétences par la formation professionnelle, la mobilité interne, les relations sociales, le suivi de la santé au travail, la communication interne, la veille juridique, ...

QUELQUES CHIFFRES

Au 31 décembre 2023, l'association compte 98 salariés : 96 salariés en CDI et 2 salariés en CDD représentant 83% de femmes et 17% d'hommes.

La moyenne d'âge est de 43 ans et la moyenne d'ancienneté est de 11 ans.

Sur l'année 2023, l'UDAF des Ardennes a embauché 13 salariés en CDI et 12 salariés ont quitté l'association (hors CDD).

Afin de faire face au surcroît temporaire d'activité ou d'assurer le remplacement temporaire de salariés absents, 7 contrats à durée déterminée ont été établis.

61 salariés ont été formés en 2023 (52 femmes et 9 hommes) représentant 1926,5 heures de formations.

Dans une politique d'accueil et de présentation de nos services et métiers, 5 stagiaires ont été accueillis en 2023 : 3 au service Logement et Accompagnement social, 1 au service DPF et 1 au service de médiation familiale.

En 2023, ont été recensés 2 accidents du travail et 2 accidents de trajet.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Elections professionnelles : renouvellement du Comité Social et Economique

On comptabilise 41 mouvements de personnel sans compter les divers avenants réalisés (moyenne de 3,4/mois)

Mobilité interne : 2 responsables d'unité MJPM + 2 Déléguées MJPM promues à l'interne

Recrutement et intégration de la nouvelle Directrice du service Logement et Accompagnement social

Finalisation de plusieurs ateliers sur les RPS

Calcul et publication de l'index égalité femmes-hommes ;

Les difficultés de recrutement et la gestion de l'absentéisme restent les préoccupations premières du service.

Participation au comité de pilotage du projet associatif

PERSPECTIVES

Mise en œuvre de la politique de la Direction générale en matière de gestion des ressources humaines ;

Soutien et accompagnement des projets de développement de l'association ;

Adaptation aux nombreuses évolutions des dispositions légales ;

Maintenir le dialogue social ;

Anticiper et gérer les absences et les mouvements de personnel ;

Continuer de mettre en œuvre le plan d'actions suite à l'évaluation des RPS et y impliquer l'ensemble des salariés ;

Négociations en cours sur un projet de convention collective unique étendue ;

Mise en place de matinées d'intégration et création d'un rapport d'étonnement pour les nouveaux salariés ;

Mise en place d'ateliers RH pour les cadres encadrants ;

Réflexion à mener transversalement sur l'attractivité des métiers et des services.





PRESENTATION

En qualité de service support de l'ensemble des services et personnels de l'UDAF, le service administratif et comptable a actuellement à sa charge :

- la gestion des paies et des déclarations sociales,
- la gestion administrative du personnel pour ce qui concerne les dossiers d'affiliations, d'ouverture de droits ou de demande d'indemnisation auprès des caisses de sécurité sociale, de prévoyance, de complémentaire santé et de retraite, les documents de fins de contrats de travail,
- la préparation des budgets des différents services sur lesquels le Conseil d'administration aura à se prononcer, et la réalisation des demandes de subventions et propositions budgétaires adressées aux différents financeurs et autorités de tarification,
- la comptabilisation des opérations, traduction des décisions prises par le Conseil d'Administration et/ou la Direction concernant le fonctionnement de l'association et de ses services et la production des données et documents comptables justifiant des décisions prises et de leur suivi, à destination du Conseil d'Administration et des financeurs,
- la production des indicateurs financiers et d'activité ainsi que de la réponse aux différentes enquêtes et sollicitations de l'Etat
- la gestion des matériels et équipements bureautiques, informatiques et téléphoniques,
- la gestion centralisée des commandes pour l'ensemble des sites et services,
- la gestion des sinistres et déclarations d'assurance
- la gestion des incidents en lien avec les services supports informatiques et réseaux
- la gestion de flux de courriers

Il assure également les services supports spécifiquement dédiés aux services MJPM, DPF et MASP, pour ce qui concerne :

- la numérisation et pré-indexation de l'ensemble des courriers, factures, extraits de comptes et documents de toute nature arrivés par voie postale
- les traitements comptables et bancaires inhérents aux opérations financières décidées par les personnels habilités pour la gestion budgétaire et patrimoniale des personnes ou familles suivies dans le cadre de mesures de protection ou d'accompagnement.

QUELQUES CHIFFRES

Courrier

- numérisation d'environ 200 000 courriers postaux entrants
- 50 800 plis affranchis (-1500)
- 250 navettes inter-sites

Paies et déclarations sociales

- 1 171 bulletins de paie (-18) concernant 112 salariés ou stagiaires (+3)
- 205 dossiers et déclarations sociales liés à des événements et situations individuelles (CPAM, Caisse de prévoyance, Pôle Emploi, OETH)
- 13 évolutions logicielles mises en œuvre en lien avec les actualités réglementaires, de nouvelles obligations déclaratives ou des correctifs

Supports informatiques

- 155 interventions via les services supports distants (+20%)
- 50 demi-journées d'intervention de techniciens informatiques prestataires in situ

QUELQUES CHIFFRES (suite)

Comptabilité associative et des services

- 28 000 lignes d'écritures comptables
- 3 bâtiments hébergeant les services et 1 bâtiment hébergeant une Maison Relais
- 1 046 fiches immobilisations : mobilier, matériels, composants immobiliers, (+7.5%)
- 96 logements loués dans l'année (+4.5%) dans le cadre des activités du service logement générant un suivi comptable spécifique, avec un flux de 22 logements
- 24 dossiers de financements concernant 16 services ou actions
- Flotte de 31 véhicules automobiles (gestion locative, assurances, sinistres, contraventions ...),
- Flotte de 61 téléphones portables

Comptabilité personnes suivies et accompagnées

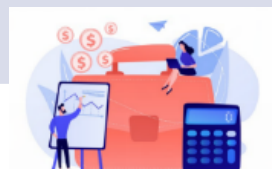
- 64 000 factures indexées (+7.5 %)
- 3 990 autorisations d'achats éditées et envoyées
- 2 414 dossiers pour lesquels des participations aux frais de mesures ont été calculées (+2%) conduisant à la mise en place de 1 743 facturations (-4%)
- 2 314 comptes rendus de gestion préparés
- Environ 50 000 extraits de comptes bancaires ou relevés de situation dont 1/3 font l'objet d'un traitement manuel d'indexation et d'enregistrement des opérations

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- 03.2023 : Réorganisation des activités courrier avec la mise en place de la GED (Gestion Electronique des Documents) pour les documents entrants des services MJPM, DPF et MASP (2 salariées concernées).
- 09.2023 : Changement du nouveau logiciel métier dédié aux services MJPM, DPF et MASP, précédé d'une formation d'une semaine pour les personnels comptables (8 salariés concernés).
- 11.2023 : Réduction de l'effectif affecté à la comptabilité dédiée aux mesures de protection et d'accompagnement (MJPM, DPF, MASP) de 0.3 ETP soit -5%, suite à une réduction de temps de travail non remplacée.

PERSPECTIVES

- Reportés, les travaux de migration vers un nouveau logiciel de paies débutent en 04.2024 pour une première production à ce jour prévue sur les paies de 01.2025 logiciel complété de modules complémentaires : module « Onboarding » destiné à gérer de manière sécurisée les données des futurs collaborateurs en amont de la paie dès la phase de recrutement, d'éviter les enregistrements multiples des données, de planifier et de suivre les actions à mener en vue d'une meilleure intégration, module Compétences et module Formation.
- Mise en œuvre de la dématérialisation d'une partie des courriers sortants et des bulletins de paies.
- Intégration d'un site supplémentaire et du budget afférent
- Au regard du nombre de logements gérés dans le cadre des différentes activités du Pôle logement et accompagnement social, et de leur flux, un temps complémentaire de gestion administrative, locative et/ou comptable dédié aux activités IML, logements d'urgences, « Un toit pour pouvoir vivre » est toujours nécessaire pour un meilleur suivi comptable et une sécurisation des flux financiers.
- Renouvellement du parc copieurs avec adaptation aux besoins actuels et changement de l'installation téléphonique
- Déploiement de nouveaux outils de protection des salariés isolés.



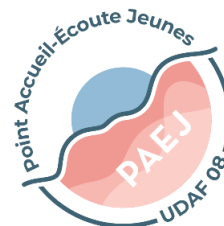


Action familiale

PAEJ

Médiation familiale





PRESENTATION

Le PAEJ est un dispositif mobile, un moyen d'apporter un soutien aux jeunes, aux parents et aux familles, centré sur l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'accompagnement. L'enjeu est majeur : prendre soin des citoyens les plus en difficultés en les aidant à mettre leurs propres ressources au travail. Le PAEJ peut jouer un rôle de facilitateur d'expression, de liant avec des structures spécifiques et de proximité si besoin. Il offre un espace de parole neutre et généraliste pour des personnes en proie à des difficultés plurielles. L'activité de soutien ne relève pas du soin, mais propose un temps et un espace d'élaboration, afin que les personnes trouvent leurs solutions. Dans ce cadre sécurisant et humaniste, elles mettent en mots les points d'achoppements et construisent ensemble ce qui semble être pertinent à chacun. L'accueil met l'accent sur la souplesse et la convivialité pour favoriser l'expression et le dialogue. Pour la question des addictions, s'entretenir avec un professionnel neutre, peut désacraliser la démarche de soin et la permettre. Par ailleurs, le PAEJ des Ardennes s'inscrit dans une démarche de réduction des risques dans ce domaine. Au-delà des consommateurs, il y a l'entourage qui peut être acteur de soin et de bienveillance, dès lors qu'il a des éléments en sa possession pour être plus à même de voir les signes d'une consommation et pour l'aborder.

QUELQUES CHIFFRES

Rencontres partenariales et actions :

- Actions partenariales :
 - o Cap'Famille avec le FJEP-CS (Foyer Jeune Education Populaire – Centre Social) de Vouziers au camping de Grandpré : atelier d'animation sur la question du genre où 20 jeunes et 12 parents ont été rencontrés.
 - o Semaine du numérique : atelier de sensibilisation au cyberharcèlement auprès de 25 élèves de CM1.
- 16 rencontres partenariales, comme :
 - o la participation active du PAEJ des Ardennes lors de la journée d'échanges organisée au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé par l'ANPAEJ (Association Nationale des PAEJ dont la salariée du PAEJ des Ardennes est la secrétaire, mais aussi, Déléguée Régionale Grand Est),
 - o des actions de sensibilisation organisés par Grand Est Addictions (formation de formateur au Repérage Précoce en Intervention Brève – formation aux troubles cognitifs liés aux addictions) ou ADDICA (la place de l'infirmier-e libéral-e en addictologie),
 - o le CLAV (Comité Local d'Aide aux Victimes de violences conjugales) en représentation de l'UDAF.

Profil des personnes accompagnées :

- 98 jeunes (25% de garçons, 70% de filles et 5% de non-binaires) de 17,4 ans de moyenne d'âge :
 - o 20% demandeurs d'emploi et/ou en insertion, 59% scolarisés, 9% en emploi (salariés, fonctionnaires, artisans, intérimaires, autoentrepreneurs, intermittents du spectacle), 2% en apprentissage, 4% en formation et 6% (déscolarisés et/ou sans activité).

QUELQUES CHIFFRES (suite)

- 24 parents (25% d'hommes et 75% de femmes) de 39,2 ans de moyenne d'âge :
 - o 60% en couple, 35% divorcés ou séparés, 20% célibataires ou veufs (dont 20% de familles monoparentales) et 10% de familles recomposées (les parents peuvent cumuler plusieurs indicateurs) ;
 - o 85% ont entre 1 et 3 enfants ;
 - o 55% sont en activité professionnelle, 35% sont sans activité, 5% en formation et 5% en recherche d'emploi.

51% sont issus du rural, 17% du semi-urbain, 32% de l'urbain : 58% du sud Ardennes, 21% de Charleville-Mézières et ses alentours, 6% du nord Ardennes, 11% pour l'est des Ardennes et 5% hors département.

Type d'accompagnements :

520 entretiens : 88% d'entretiens individuels jeunes, 2% d'entretiens individuels parents et 10% d'entretiens familiaux.

- . Proportion des rdv honorés : 79% présents, 16% excusés et 5% absents.
- . Proportion des jeunes qui viennent plus de 3 fois : 21%.
- . Proportion des parents qui viennent plus de 3 fois : 20%.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Nouveau référentiel de la CNAF en cours de finalisation.
- Difficultés de la salariée à assurer les missions régionales et nationales au regard de la demande d'accompagnements.



PERSPECTIVES

L'UDAF souhaite consolider son action en direction des parents et des familles au-delà du maintien du travail auprès des jeunes et assurer une meilleure couverture du département. Pour ce faire, il faudrait envisager de recruter. Par ailleurs, à l'heure actuelle, l'accueil sans rendez-vous est impossible par manque de personnel, et cette inconditionnalité fait partie intégrante du cahier des charges révisé de 2017 et semble se profiler très nettement dans le référentiel qui est en cours d'élaboration entre la CNAF et l'ANPAEJ. La question d'une équipe pluridisciplinaire pourrait être attendue.

Le nouveau référentiel devra faire l'objet d'échanges entre la CAF et l'UDAF pour tendre vers les attentes et exigences du dispositif.





PRESENTATION

Le service de Médiation familiale est agréé depuis juillet 2019.

Le projet de service de Médiation familiale de l'UDAF des Ardennes souhaite faciliter l'accès à la médiation à toutes les personnes du département. La médiatrice reçoit dans des lieux neutres, confidentiels et adaptés à la médiation familiale.

L'activité en 2023 a continué de progresser avec des processus de médiation en augmentation.

La promotion de la médiation a pour objectif de donner un maximum d'informations au public soit par des réunions soit par le biais d'actions plus ou moins importantes permettant de promouvoir l'activité et ses bienfaits. Un travail de collaboration est amorcé avec le SPIP des Ardennes au sein de la maison d'arrêt de Charleville, travail d'information et de prévention d'abord pour imaginer peut-être des médiations « dans les murs » par la suite.

La volonté de la médiation familiale est de restaurer ou favoriser la communication dans les relations intrafamiliales. C'est offrir un temps d'écoute mais aussi d'échanges qui laisse aux personnes la possibilité de construire ensemble des accords qui soient mutuellement acceptables. Même si les désaccords persistent, la médiation peut alors permettre à chacun de comprendre le point de vue de l'autre et surtout d'apprendre à le respecter.

L'essentiel du processus de médiation est basé sur le respect du point de vue de l'autre pour apprendre à en faire quelque chose de positif pour le bien de tous.

L'activité du service montre qu'il serait réducteur de laisser penser que la médiation ne concerne que les relations de couples séparés.

QUELQUES CHIFFRES

- 2 534 personnes ont été rencontrées au cours de l'année 2023 dans le cadre des rencontres partenariales (1374 personnes), de la promotion de l'activité (161 personnes), des réunions internes, des temps d'action (851 personnes) ou au cours de formations (94 personnes).
- 429 rendez-vous : rendez-vous d'information préalable à la médiation et des rendez-vous de médiation.
- 180 entretiens d'information ont été suivis de 133 entretiens individuels de médiation.
- 16 enfants ont été invités par leurs parents à participer à un entretien de médiation.
- 78 processus de médiation commencés et 64 processus terminés en 2023.
- 32 médiations adressées par le tribunal (26 par le JAF, 6 par le JE) ; 12 d'entre elles ont donné lieu à un processus de médiation.
- On observe une diminution des orientations judiciaires, à rapprocher possiblement de la vacance de magistrats sur la juridiction.
- 123 ouvertures de dossier : 99 concernent le couple (dont 89, la séparation de couple), les autres sont un éventail de problématiques familiales diverses (successions, fratries, parents/ados).

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Le deuxième poste de médiateur familial est toujours vacant, faute de candidature. Le service attend, avec impatience, le recrutement du second médiateur au regard de l'activité aux fins de répondre à l'ensemble des sollicitations en augmentation depuis la création du service.

Le service a accueilli une deuxième stagiaire visant le renforcement du maillage ardennais, mais il semble que la personne n'ait pas poursuivi sa formation.

Le service de médiation était présent, en septembre, à la troisième édition de « la quinzaine de l'enfant et de la famille » sur le secteur de Sedan. Cet événement rassemble plusieurs professionnels et associations du secteur de l'enfance et de l'adolescence tant dans le domaine du soin que de l'éducation, de l'animation et du sport. Sur cette quinzaine en plus de notre participation aux deux journées des samedis, le service a proposé et animé un petit-déjeuner sur le thème « mes mots, mes actes, mes pensées, quels impacts sur les enfants » et la deuxième semaine, un apéritif sur le thème « Séparation du couple, comment protéger notre enfant ».

La médiatrice a suivi une formation en vue de la création de groupe de paroles d'enfants de parents séparés.

PERSPECTIVES

Poursuite de la promotion de la médiation familiale.

Recrutement du deuxième médiateur familial.

Concrétisation des projets :

- La médiation aidant-aidé ;
- La médiation familiale en milieu carcéral ;
- La création innovante sur le département de groupe de paroles d'enfants ;
- La création d'un nouvel espace de rencontres porté par l'UDAF.





Logement et Accompagnement social

Maison relais

18/25 « D'abord un toit pour pouvoir vivre »

Intermédiation locative

AVDL

MASP

Logements Urgence

Accueil familles ukrainiennes

Action Logement

Accompagnement financier et
budgétaire - PCB





PRESENTATION

Depuis son ouverture en 2010, la Maison Relais, située à Rethel, peut accueillir 17 personnes. Elle comporte 10 logements, du studio au T2, équipés d'une kitchenette comprenant réfrigérateur, plaques électriques et rangements. La Maison Relais dispose également d'un espace collectif, d'un bureau, d'une cuisine et d'un jardin.

La Maison Relais est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. La Maison Relais s'adresse également aux personnes fréquentant, ou ayant fréquenté de façon répétitive, les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

Sur orientation de la commission SIAO, la Maison Relais de Rethel accueille des personnes, hommes et femmes, seuls/es et des familles avec ou sans enfants.

QUELQUES CHIFFRES

- 7 personnes accueillies sur l'année, 2 hommes et 5 femmes
- 2 nouvelles entrées en 2023
- 4 sorties définitives
- Plus d'une soixantaine d'activités/sorties proposées sur l'année : cinéma, restaurants, sorties nature, concerts, brocantes, jardinage, promenades etc...



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

En novembre 2022, des travaux d'aménagement du quartier ont impacté la tranquillité des résidents de la Maison Relais, « encerclée ». Ces travaux se sont achevés en novembre 2023.

Ces désagréments ont été compensés par une année riche en événements et animations.

Tout au long de l'année, se sont succédés activités, ateliers, sorties, concerts, sorties restaurant... contribuant ainsi au bien être des résidents.

Le partenariat avec l'Association Le Renard a permis de proposer des sorties « nature » très appréciées.

En partenariat avec la Banque Alimentaire, la participation des résidents aux collectes deux fois par an reste un rendez-vous incontournable.

En collaboration avec l'E2C, l'atelier Théâtre s'est poursuivi cette année encore.

Un groupe d'expression des usagers (CVS) s'est tenu le 8 décembre 2023, permettant des échanges et l'élaboration de projets. Cette instance favorise la participation à la vie de la Maison Relais, tout en proposant des améliorations de l'organisation et du fonctionnement de la maison.

PERSPECTIVES

- Communiquer auprès des partenaires du territoire : invitation à rencontrer la MDS de Rethel, le CCAS, le travailleur social en gendarmerie etc...
- Accueillir de nouveaux résidents pour maintenir une dynamique collective
- Maintenir et préserver la qualité de vie à la Maison Relais

La Maison relais, un lieu de vie où il fait bon vivre.





PRESENTATION

Depuis 2001, le dispositif « *D’abord un toit pour pouvoir vivre* » a pour objectif de proposer un hébergement temporaire à des jeunes de 18 à 25 ans en rupture familiale, lié à un suivi social hebdomadaire, en partenariat avec les différents acteurs socioprofessionnels et/ou scolaires.

Il s’adresse à des jeunes seuls ou en couple, avec ou sans enfants.

Un accompagnement social global est contractualisé afin d’aider la personne dans ses démarches budgétaires (gestion du budget mensuel, élaboration du budget prévisionnel, ...), administratives (ouverture des droits, constitution de dossier d’aide..) et liées au logement (recherche de logement, visite de logement..). L’objectif du dispositif est d’accompagner les jeunes vers le logement autonome.

Les modalités d’accompagnement sont :

- Pas de candidature dite « libre »
- Présentation via le SI-SIAO, pour passage en commission SIAO
- Candidature proposée par un travailleur social partenaire
- 1ère rencontre réalisée avec le jeune et son référent
- Délai de réflexion avant la réponse du jeune
- Support d’une grille d’évaluation pour les bilans
- Travail en partenariat avec les différents intervenants



QUELQUES CHIFFRES

- 1 104 jeunes accompagnés depuis l’ouverture du service en 2001
- 38 appartements répartis sur 8 communes : Charleville-Mézières, Sedan, Rethel, Sault les Rethel, Vouziers, Revin, Fumay et Givet
- 83 demandes comptabilisées sur 2023
- 9 021 journées comptabilisées sur 2023
- 45 entrées effectives : 13 femmes et 32 hommes
- 55% des jeunes sont salariés, 21 % en CEJ (Contrat d’Engagement Jeune) et 9% en CJM (Contrat Jeune Majeur)
- La majorité se situe en dessous du seuil de pauvreté : 33% jeunes ont des ressources inférieures à 1 000 €
- 44% de jeunes ne possèdent pas de permis de conduire
- 53% ne disposent d’aucun moyen de transport
- Durée de l’hébergement : moins de 6 mois (40%)
- 44 jeunes sont sortis du dispositif :
 - 36% en logement autonome, 23 % retour en famille
 - 68 % en emploi ou en apprentissage, 15% en formation-école

FAIT MARQUANT DE L’ANNEE

Au regard de la complexité de certaines situations, l’accompagnement éducatif et social nécessite du temps ; 6 mois ne suffisent pas pour appréhender la situation, évaluer et apporter des réponses. Les jeunes cumulent les problèmes qu’il faut « démêler », dans un contexte parfois très tendu sur le plan budgétaire, administratif et familial.

La santé mentale, les problématiques psychiatriques et les problématiques d’addiction viennent s’ajouter aux problématiques pour lesquelles ces jeunes nous sont orientés, à savoir, le logement et l’insertion.

PERSPECTIVES

- Stabiliser le parc logement et poursuivre sa rénovation
- Adapter le parc aux besoins et attentes identifiés sur le territoire
- Renforcer la collaboration avec le SIAO
- Renforcer et développer le partenariat avec les partenaires locaux : TAPAJ par exemple
- Réactualiser des documents cadres support : contrat hébergement/contrat engagement
- Réactualiser le projet du dispositif en tenant compte des évolutions : profil des jeunes, attentes et besoins du public jeune, évolutions sociétales
- Soutenir les professionnels dans leur pratique professionnelle : analyse des pratiques/formations (approches en santé mentale)
- Inscription dans le projet recherche-action intitulé « *Honte et fiertés*, en partenariat avec la Maison Des Adolescents
- Développer des actions collectives
- Renforcer et développer la communication : infos partenaires, flyers, portes ouvertes....



Intermédiation locative



PRESENTATION

L'Intermédiation Locative a pour objectif de favoriser l'accès au logement dans le parc privé de ménages en difficultés sociales et financières.

L'agrément repose sur 60 places d'intermédiation sous forme de sous location de logements suivies de glissements de bail ou de relogements.

L'enjeu est de mobiliser les bailleurs privés et par exception publics pour des offres de logements accessibles à des budgets dont les ressources sont synonymes de minima sociaux, tout en sécurisant la relation locative.

Le principe de l'intermédiation est la présence d'un tiers entre le locataire et le bailleur. Ainsi, l'UDAF conclut des baux avec les propriétaires et gère les logements afin de les sous-louer, pour favoriser leur accès et leur maintien, à des personnes ou familles ne parvenant pas à signer en direct un contrat de location.

De plus, l'incitation forte du paiement des loyers, garantie inhérente au principe d'intermédiation locative, permet un hébergement tendant vers de la location de droit commun, moins onéreux et beaucoup plus humain.

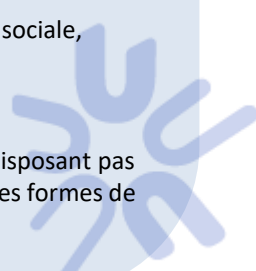
L'action s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Les personnes sont orientées via la commission SIAO.

Les publics prioritairement ciblés sont :

- femmes victimes de violences conjugales
- des personnes et des ménages hébergés en hôtels ou en centres d'hébergement et de réinsertion sociale,
- occupant un logement relevant de l'habitat indigne,
- concernés par la prévention des expulsions locatives,
- et ceux reconnus prioritaires au titre du droit au logement opposable.

Sont particulièrement visés les jeunes de 18 à 25 ans, seuls ou en couple, avec ou sans enfant, ne disposant pas d'une solidarité familiale, afin de tenter d'enrayer le processus de "désinsertion sociale" et d'éviter les formes de marginalisation chronique.



QUELQUES CHIFFRES

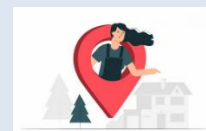
- 65 ménages accompagnés dans le cadre de ce dispositif
- 39 logements captés sur tout le département des Ardennes
- 62% d'hommes, représentant 46% d'hommes seuls
- 38% de femmes, représentant 23% de femmes seules
- 6 ménages sont partis en cours d'année

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Beaucoup de situations d'impayés de loyers, nécessitant la mise en œuvre de procédures de recouvrement.
- Situations très dégradées et complexes de certains ménages nécessitant un accompagnement très soutenu et renforcé
- Au regard des situations complexes/orientations parfois inappropriées, les accompagnements nécessitent du temps, des réorientations et sorties.

PERSPECTIVES

- A partir du référentiel national, réflexion quant au projet de service
- Création d'outils de pilotage du dispositif
- Soutenir la pratique professionnelle
- Réflexion à avoir quant aux orientations et aux cas complexes ne relevant pas de l'IML
- Poursuivre le travail engagé avec les partenaires et le SIAO



Accompagnement Vers et Dans le Logement - AVDL



PRESENTATION

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement est une prestation individuelle ou collective, destinée à une personne dont le problème de maintien ou d'accès dans un logement provient de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale. L'accompagnement vise à permettre d'accéder à un logement et/ou à bien y vivre durablement en bénéficiant des droits et en respectant les obligations des locataires, des sous-locataires ou des résidents. L'objectif est l'autonomie de la personne dans la prise en charge de sa situation de logement.

L'AVDL, dispositif à compétence départementale, se décline sous 2 volets :

- **VERS** le logement : pour l'accès
à destination de personnes et familles en CHRS, en hébergement précaire...
- **DANS** le logement : pour le maintien
à destination de personnes et familles dans un logement, rencontrant des difficultés

socioéconomiques.

L'accompagnement social est essentiellement basé sur :

- L'accompagnement administratif et budgétaire
- La vérification de l'ouverture des droits
- Les droits et les devoirs de chacun
- Le travail sur l'hygiène de vie et du logement

L'AVDL doit être articulé avec les interventions d'autres acteurs du territoire, à savoir, de travailleurs sociaux du Conseil Départemental, d'associations intervenant sur des champs particuliers, de Centres Médicaux Psychologiques en cas de troubles psychologiques, etc.

L'AVDL est précédé d'un diagnostic ou d'une évaluation (dans le cas d'un renouvellement) qui permet d'en déterminer la nécessité, la durée et l'intensité et qui sera régulièrement ou en cas de problème imprévu réévalué.

La mise en place suppose une adhésion du ménage.



QUELQUES CHIFFRES

- 51 accompagnements comptabilisés sur l'année 2023, représentant 31 hommes et 20 femmes
- 11 entrées
- 16 sorties

Motifs d'entrée sur le dispositif :

- 32 accès au logement
- 8 dettes locatives
- 1 suite ALT Urgence
- 3 expulsions
- 1 séparation
- 6 autres motifs

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Départ d'un salarié en juin ne permettant pas la poursuite du partenariat avec les bailleurs sociaux (Habitat 08/Espace Habitat)
- Appel à projet AVDL/FNAVDL de juillet 2023, avec dépôt du dossier en septembre 2023
- Etat des lieux du dispositif AVDL

PERSPECTIVES

- A partir d'un référentiel, réflexion quant à l'organisation et le fonctionnement de l'AVDL
- Réflexion sur la mise en place de l'AVDL par niveau d'accompagnement (niveau 1 et 2)
- Création d'outils de pilotage du dispositif
- Accompagnement et soutien du professionnel dans sa pratique
- Reprise du partenariat avec Espace Habitat dans le cadre de l'AAP/FNAVDL Bailleurs
- Communication auprès des partenaires pour faire la promotion du dispositif



Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP



PRESENTATION

La MASP a été créée par la loi du 5 mars 2007 portant sur la réforme de la protection juridique des majeurs. Elle est régit par l'article L 271- de 1 à 8 du code de l'action sociale et familiale.

Depuis 2014, le Conseil Départemental des Ardennes délègue la mise en œuvre de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) à l'UDAF des Ardennes, prestataire unique.

Il s'agit d'une mesure administrative destinée aux personnes majeures qui perçoivent des prestations sociales et dont la santé et/ou la sécurité sont menacées par les difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs ressources. C'est une mesure de libre adhésion.

La MASP se présente sous la forme d'un accompagnement social individualisé et une aide à la gestion des prestations sociales perçues.

Les objectifs :

- Favoriser l'insertion sociale du bénéficiaire
- Rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales par le bénéficiaire

Les différents types :

- MASP 1 : Accompagnement social et budgétaire
- MASP 2 : Accompagnement social associé à la gestion de tout ou partie des prestations sociales

La durée :

Un contrat est conclu pour une durée de 6 mois à 2 ans, renouvelable jusqu'à 4 ans.

L'UDAF intervient au domicile et apporte ensuite des conseils pratiques, des informations et un appui technique dans la gestion du budget et des démarches administratives. Elle travaille aussi en partenariat et oriente parfois les bénéficiaires vers d'autres structures, selon les problématiques.

Les domaines d'intervention :

- Logement : expulsion, mutation, équipement/aménagement, médiation...
- Ouverture de droits : AAH, RSA, Retraite, FSL, aides au logement...
- Santé : Droits sécurité sociale, addictions, santé mentale, hygiène...
- Budget : tableau budgétaire, mensualisation, apurement de dettes, travail sur reste à vivre, gestion des prestations (MASP2) ...
- Parentalité/Education : soutien, orientation et partenariat...
- Endettement : Dossier BDF, négociation avec les créanciers...
- Succession/justice : accompagnement notaire/avocat, renonciation à succession, demande de pension alimentaire...
- Energie : FSL, consommation responsable...

L'UDAF est le seul opérateur « MASP » sur le département.

QUELQUES CHIFFRES

- 394 mesures exercées depuis 2014
- 35 nouvelles mesures en 2023 : 18 MASP 1 et 17 MASP 2
- 95 mesures exercées sur l'année : 55 MASP 1 et 40 MASP 2
- 21 991 journées d'accompagnement sur le département
- 183 personnes accompagnées : 104 adultes et 79 enfants
- 53 femmes et 42 hommes
- 45 personnes bénéficiaires du RSA, 20 personnes bénéficiaires de l'AAH
- 54 personnes perçoivent un revenu mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros
- Sur 95 personnes, 27 personnes détiennent un permis de conduire
- 66 personnes sont sans aucun moyen de locomotion
- 633 rendez-vous honorés, dont 413 à domicile
- 16 613 kms parcourus
- 32 mesures terminées : 10 personnes avec objectifs atteints, 12 objectifs non atteints

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Comparativement à 2022, l'activité du service démontre une augmentation significative du nombre de mesures :

- + 1902 « journées d'accompagnement »
- + 62 mois mesure

Cette augmentation d'activité s'inscrit dans une période particulièrement marquée par plusieurs faits, à savoir :

- Signature en avril 2023 de la convention entre le CD 08 et l'UDAF 08 (prestataire) suite à l'obtention de l'AAP du 9 décembre 2022
- Afflux du nombre de mesures en avril 2023 (+ 30%)
- Départ des 2 professionnelles du service : un premier départ le 8 septembre 2023 et un deuxième départ le 29 décembre 2023

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le CD 08 et l'UDAF 08 :

- 14 septembre 2023 : cellule coordination MASP au CD 08
- 20 septembre 2023 : directions CD 08 et UDAF 08 au CD 08
- 8 novembre 2023 : réunion de travail entre les RMAADS et la direction Pôle logement et accompagnement social de l'UDAF 08
- 10 octobre 2023, signature d'un avenant à la convention venant modifier et préciser les engagements respectifs à la mise en œuvre des MASP, de manière provisoire et dans l'attente du rétablissement du niveau des moyens humains nécessaire.
- 14 décembre 2023 : direction Pôle logement et accompagnement social de l'UDAF 08 et CD 08.

Un premier recrutement a pu se concrétiser le 2 novembre 2023, le second le 1^{er} février 2024
En fin d'année, le service comptabilisait 62 mesures pour 1 ETP.

PERSPECTIVES

- Stabiliser le fonctionnement du service
- Accompagner et soutenir les 2 nouveaux professionnels dans leur pratique professionnelle
- Renforcer le partenariat avec le CD 08 et plus particulièrement avec les acteurs de terrains, RMAADS et travailleurs sociaux
- Un Comité Technique (Article 6-2 de la convention) doit se tenir entre les acteurs du CD08 et l'UDAF des Ardennes afin de faire le point sur la mise en œuvre des MASP et apporter des ajustements nécessaires.

Logements Urgence



PRESENTATION

Ce type d'hébergement s'adresse à des personnes et/ou familles « à la rue », en hébergement précaire, en situation d'expulsion locative, aux femmes victimes de violence... et à des ménages rencontrant des difficultés ponctuelles (dégâts des eaux, incendie...)

Un ménage en « appartement d'Urgence » bénéficie systématiquement d'une mesure d'AVDL, avec un suivi social axé prioritairement sur la recherche d'un logement adapté et un accompagnement budgétaire.

La durée d'hébergement est basée sur une période de 6 mois.

Le service s'engage à mettre à disposition un logement meublé et propose un accompagnement social, ayant pour objectif d'amener l'hébergé à un logement lui correspondant.

QUELQUES CHIFFRES

- 8 appartements sur 3 communes :
Charleville-Mézières: 1 T3- 2 studios et 1 T2
Rethel: 1 T4, 1 T2 et 1 T1
Sedan: 1 T1
- 9 nouvelles demandes en 2023 : 7 hommes et 2 femmes
- 7 entrées sur le dispositif
- Profil des personnes accueillies : SDF, sorties de détention, femmes victimes de violence, auteur de violence conjugale, rupture familiale



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Extrême fragilité des situations .
- Parcours émaillés de ruptures. Pour certains accompagnement, tout est à reprendre et à construire, ce qui nécessite du temps, 6 mois ne suffisent pas toujours.

PERSPECTIVES

- Rénovation du parc logement/ captation de nouveaux logements en remplacement de certains logements devenus inadaptés.
- Réflexion en cours concernant la typologie des logements : peu ou pas d'accueil de famille, principalement des personnes seules /difficile de faire de la colocation.



Accueil familles ukrainiennes

Dans le cadre d'un projet porté par l'UDAF intitulé « *Hébergement citoyen des déplacés Ukrainiens* », l'UDAF des Ardennes a accompagné 3 ménages (5 personnes) jusqu'à leur relogement. 2 autres familles (6 personnes) ont pu bénéficier d'aide dans leurs démarches administratives et sociales.

Dans le cadre d'un dispositif d'« *Hébergement AD'HOC pour les protégés temporaires d'Ukraine* », l'UDAF des Ardennes a capté 5 logements situés sur le département des Ardennes à Charleville et à Vouziers.

Dans ce cadre, 7 familles, représentant 19 personnes, ont été accompagnées tout au long de l'année. L'accompagnement consiste à assurer aux personnes une aide tant sur le plan administratif (accès aux droits, inscriptions diverses...) que social (scolarité, insertion, orientation vers l'emploi...) et le cas échéant, accès à la santé.

Le nombre de personnes peut fluctuer au cours de l'année en fonction des possibles retours en Ukraine (les hommes par exemple faisant l'objet d'une réquisition), et arrivées de personnes d'une même famille, venant trouver refuge.

L'UDAF des Ardennes a accompagné au total 12 familles, représentant 30 personnes en 2023.

Action Logement – accompagnement des salariés



PRESENTATION

Depuis 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires.

En s'inscrivant dans les politiques locales de l'habitat, tant sur le parc privé que sur le parc social, en locatif comme en accession à la propriété, Action Logement agit ainsi concrètement sur le logement au bénéfice des salariés et de l'emploi.

Action Logement Services s'est dotée d'un service d'accompagnement social des salariés fin 2003. Ce service a pour objectif de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement. Depuis 2019, Action Logement et l'UDAF ont conventionné

Les missions confiées à l'UDAF des Ardennes sont les suivantes :

- Mission de diagnostic complémentaire
- Mission d'accompagnement social liée au logement
- Mission d'accompagnement social liée au budget et aux difficultés financières

L'UDAF est le seul opérateur « Action logement – accompagnement des salariés » sur le département.



QUELQUES CHIFFRES

- 34 mesures sur l'année
- 21 hommes et 13 femmes
- 3 grands axes de travail : maintien dans le logement, suivi budgétaire et accompagnement dans les démarches.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Départ en juillet du travailleur social et recrutement fin novembre d'un nouveau travailleur social
- Signature de la convention d'agrément en décembre 2023

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE (suite)

- Organisée chaque année par Action Logement, l'UDAF était présente à la Matinale des Bailleurs le 11 mars 2023 à Auvillers les Forges.

80 personnes ont pu bénéficier des informations et solutions relatives à la rénovation, la mise en location et la gestion des biens immobiliers.

Cette matinée a permis de mettre en lumière l'ensemble des dispositifs mis en place en faveur du logement abordable et durable pour les salariés grâce aux interventions d'Action Logement, Visale, l'Adil 08, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Caf des Ardennes, l'UDAF, le Parc Naturel Régional des Ardennes, l'EPCI Ardenne Rives de Meuse, l'EPCI Vallées et Plateau d'Ardenne.



PERSPECTIVES

- Stabiliser le fonctionnement du dispositif
- Maintenir et renforcer le partenariat avec Action Logement
- Accompagner le nouveau travailleur social dans sa pratique professionnelle
- Appréhender les nouvelles modalités de travail liées à la signature d'une convention pluriannuelle 2024-2027



Accompagnement financier et budgétaire



PCB



PRESENTATION

L'activité PCB est un dispositif ouvert à tout public qui rencontre des difficultés budgétaires, à visée départementale.

Un travailleur social est disponible pour écouter et délivrer des conseils confidentiels et gratuits, adaptés aux situations.

Des permanences sont organisées sur tout le Département, en Mairie, centres sociaux, Maisons France Services. Une prise de RDV préalable est conseillée. La rencontre peut avoir lieu au domicile des personnes, si ces dernières ont des soucis de mobilité.

L'objectif est de faire face aux difficultés financières, trouver des solutions ou des améliorations, et anticiper un changement de situation.

L'UDAF est le seul opérateur « PCB » sur le département.

QUELQUES CHIFFRES

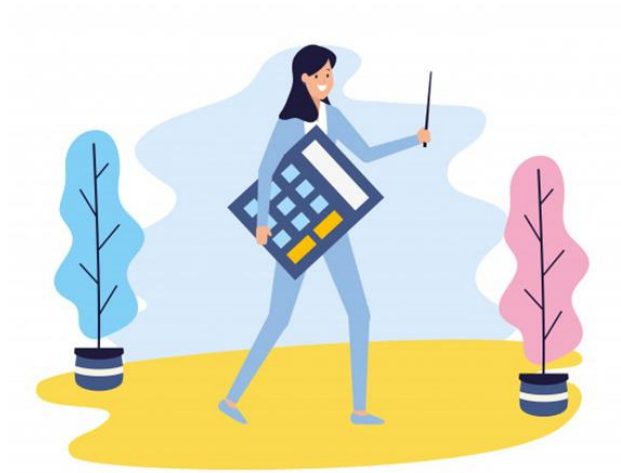
- 181 accompagnements.
- Un accompagnement sur trois est localisé sur le secteur Sud Ardennes.
- 55% sont situés en milieu rural.
- 254 rencontres : 131 à domicile, 115 en permanence PCB et 8 sur un autre lieu.
- 5318 km ont été parcourus pour se rendre au plus près des personnes en difficultés et 5704 pour effectuer les permanences.
- Les 2/3 des personnes accompagnées vivent seules.
- 53% sont en activité dont 66% sont salariés ou étudiants.
- Le dépôt d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France a été nécessaire pour 21% des accompagnements.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Renouvellement du label « Point Conseil Budget » sur le territoire du Sud Ardennes pour une durée de 3 ans.
- L'UDAF dispose de 4 P.C.B.
- Elle reste labellisée sur l'ensemble du Département.
- Des permanences mensuelles, bimensuelles ou hebdomadaires organisées sur 14 points stratégiques du Département, qui n'ont pas rencontré le succès escompté.

PERSPECTIVES

- Renouveler les 2 labellisations des unités territoriales Nord Ardennes et Sedanais.
- Réduire le nombre de points de permanences départementaux pour se recentrer sur des lieux mieux identifiés.
- Communiquer davantage sur les lieux, en liant de nouveaux partenariats.
- Rester disponible pour les personnes en difficultés dans des délais « raisonnables ».





Accompagnement et Protection des personnes

Délégué aux Prestations Familiales
Protection Juridique des Majeurs
ISTF



Délégué aux Prestations Familiales



PRESENTATION

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a créé une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF). Elle peut être ordonnée par le juge des enfants lorsque les prestations familiales versées aux parents ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants. Dans le cadre de cette mesure, un délégué aux prestations familiales (DPF) exerce auprès de la famille une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations mais également à éviter la dégradation de la situation de la famille, à enrayer un dysfonctionnement dans la gestion des ressources familiales et à favoriser le retour à l'autonomie budgétaire par une action éducative. Garant du bon usage de ces prestations, le délégué doit également aider et conseiller les parents dans la gestion de leur budget. Il instaure ainsi avec la famille une « co-gestion ».

En second lieu, l'action entreprise dans le cadre d'une MJAGBF dépasse le seul aspect budgétaire. Elle contribue à favoriser les liens familiaux en permettant aux parents de (re)trouver leur rôle pour qu'ils puissent exercer leurs compétences et leurs obligations vis-à-vis de leur enfant.

Enfin, l'accompagnement budgétaire peut permettre de maintenir l'enfant dans sa famille lorsqu'un éloignement temporaire pourrait être envisagé ou préconisé, ou a contrario à favoriser le retour des enfants à leur domicile suite à un placement.

L'UDAF est le seul opérateur « DPF » sur le département.

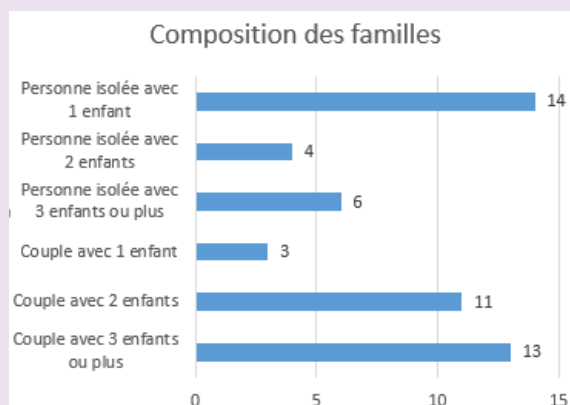
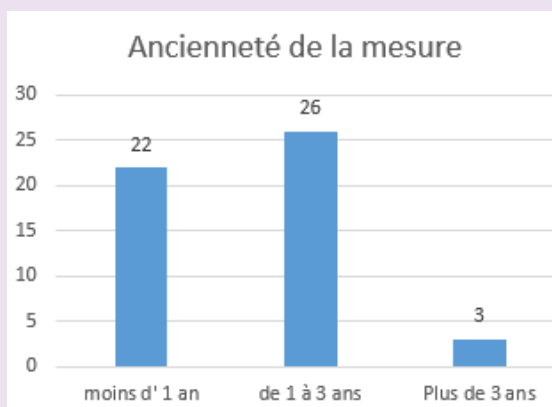
QUELQUES CHIFFRES

1 ETP de Déléguée aux Prestations Familiales et 0.5 ETP de secrétariat.

Mesures	au 31/12/2023	Nouvelles mesures	Renouvelées en 2023	Fins de mesures	Dessaisi- sement	Mainlevées	Non renouvelées
MJAGBF	38	24	18	13	1	2	10

QUELQUES CHIFFRES (suite)

126 enfants suivis
24 familles monoparentales



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Augmentation significative de l'activité en 2023 (24 nouvelles mesures). Cette activité inédite depuis de nombreuses années est à rapprocher de la loi Taquet de 2022.

Participation à l'enquête de l'UNAF « MJAGBF - enquête nouvelles familles accompagnées - 2022 ».

Participation à la journée de l'ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance) des Ardennes.

Participation aux enquêtes Flash du CNDPF dans le cadre d'une information à la représentation nationale des questions relatives aux droits des enfants.

Participation aux réunions régionales DPF Grand Est.

PERSPECTIVES

Renforcer l'équipe par la création d'un 0.5 ETP de délégué aux Prestations Familiales.

Maintenir la participation aux travaux de groupe inter-régions DPF et CNDPF



Protection Juridique des Majeurs



PRESENTATION

Le Service de Protection Juridique des Majeurs de l'UDAF des Ardennes s'organise autour de deux Pôles d'Activités :

- Le pôle « Domicile » accompagne les personnes résidant à leur domicile de façon autonome et/ou accompagnée, sur le département ;
- Le pôle « ESMS » suit les mesures des personnes en situation d'accueil dans les Etablissements et Services sociaux et Médico-Sociaux (Famille d'Accueil-FO-FAM-FESAT-MAS- Foyers Résidence – EHPAD...), situés dans les Ardennes et en Wallonie.

Outre les mesures de Sauvegarde de justice, Curatelle et Tutelle, le service administre ponctuellement des mesures « Ad Hoc ».

Une chargée de mission renforce l'équipe d'encadrement. Elle est chargée d'accompagner-conseiller-orienter les délégués mandataires dans la gestion patrimoniale et immobilière, dans des situations complexes et parfois critiques.

QUELQUES CHIFFRES

Mesures	Mesures au 01/01/2023	Nouvelles Mesures	Transformations	Fins de Mesures	Mesures au 31/12/2023
Curatelle Aménagée	1	2	2	0	3
Curatelle Renforcée	911	79	4	65	901
C. aux Biens	6	3	0	8	8
C. Simple	19	7	7	6	30
MAJ	6	3	0	1	8
Présomption d'Absence	1	0	0	0	1
Sauvegarde de justice	15	30	0	7	22
Tutelle	1178	112	22	112	1221
T. aux Biens	33	2	0	5	28
TOTAUX	2183	238	35	204	2222
FLUX : 442					

QUELQUES CHIFFRES (suite)

Répartition Moyenne des charges de travail :	Mesures/ETP/Assistant		Mesures/ETP/Délégué
Unité Personnes Agées	142	Pôle ESMS (1039 mesures)	80
Unité Personnes Handicapées	124		71
Unité Belgique	169		76
Unité 1 domicile	139	Pôle Domicile (1183 mesures)	53
Unité 2 domicile	139		54
Unité 3 domicile	158		58

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Sorties des effectifs : 1 secrétaire – 4 délégués – 1 Chef de Service (retraite)

Recrutement : 2 secrétaires – 7 délégués

Promotions internes :

- Conversions professionnelles de 2 Assistantes au poste de Délégué et entrée en formation CNC
- Prise de fonction de 2 RU (mutation interne)
- Mise en place de l'Assistante de Direction du service Accompagnement et Protection de la Personne

Formation :

- 3 délégués ont terminé et validé la formation CNC ; 2 ont commencé le cycle 2023-2024 ; 6 sont en cours de validation.
- 2 Responsables d'Unité et la chargée de mission au Patrimoine ont participé à la formation UNAFOR « Logement et Patrimoine immobilier du Majeur Protégé »
- Mise en place de l'application logicielle Evolution – logiciel métier.

PERSPECTIVES

Appui au recrutement en prévision des absences programmées.

Révision du Projet de service.

Mise en place d'une commission Ethique et pratiques professionnelles.

Redéfinition des espaces de travail et de la répartition des équipes dans les locaux.

Préparation à l'évaluation prévue au 1^{er} trimestre 2025.

Information et Soutien aux Tuteurs

Familiaux - ISTF



PRESENTATION

Le service ISTF a pour mission d'informer et de soutenir des personnes appelées à exercer ou exerçant des mesures de protection juridique des majeurs, et également les professionnels ou bénévoles en lien direct ou indirect avec des personnes protégées ou à protéger.

Le service propose et apporte :

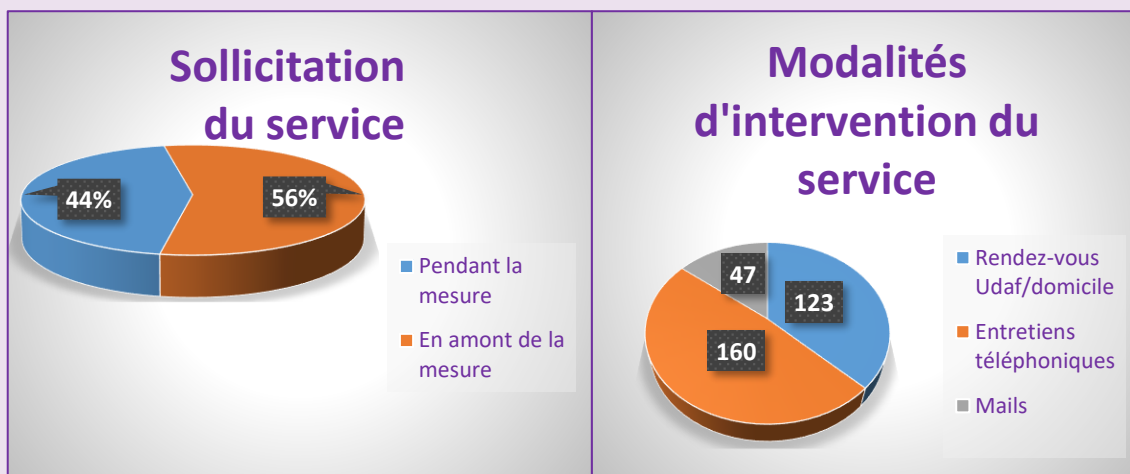
- Une écoute par un professionnel expérimenté et une réponse sur les droits et devoirs aux personnes concernées et aux professionnels,
- Des entretiens et des informations personnalisées,
- Des réunions d'informations et d'échanges,
- Un soutien technique concret (inventaire des biens, reddition des comptes, aide à la rédaction des requêtes et aux démarches administratives...).
- La remise de documentation.

L'UDAF est le seul opérateur « ISTF » sur le département.



QUELQUES CHIFFRES

- Des actions de communications ont été accomplies auprès des partenaires professionnels ou bénévoles,
- 388 familles/proches ont fait appel au Service ISTF et 123 rendez-vous ont été programmés.
- 738 demandes ont été traitées : informations générales sur les mesures, inventaire, compte rendu de gestion, gestion financière, rédaction requêtes, logement,
- 44 % des demandes ont été formulées avant le prononcé de la mesure,
- 56 % des demandes formulées interviennent après le prononcé d'une mesure de protection (tutelle 86 % des demandes, curatelle 8 % des demandes, habilitation familiale 6 % des demandes).



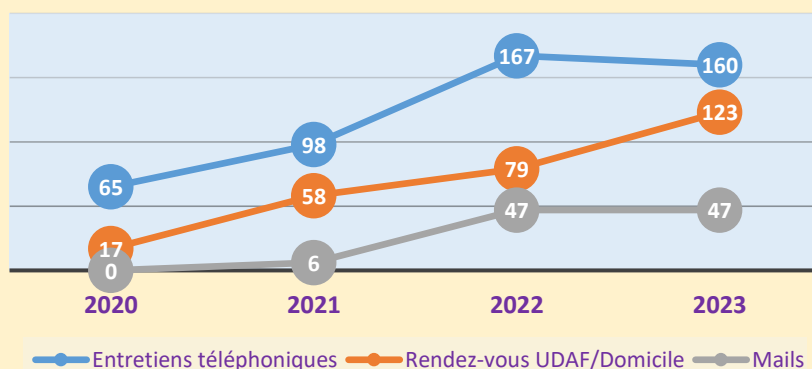
QUELQUES CHIFFRES (suite)

En 2023, on observe que les contacts téléphoniques et les échanges de mails sont restés stables par rapport à 2022.

Par contre, les demandes de rendez-vous individualisés (123 rendez-vous programmés en 2023) ont fait l'objet d'une augmentation significative plus de 55 % par rapport à 2022 (79 rencontres programmées en 2022).

A ce chiffre, on peut également ajouter les 31 interventions auprès des partenaires.

Evolution des sollicitations du service par les familles depuis 2020



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Dans le cadre des actions d'informations, 4 interventions collectives ont été programmées en 2023, et en particulier le dimanche 26 mars 2023 à l'Albatros 08 sur le thème : « La réforme pour la justice de la loi du 23 mars 2019 », 211 participants.

PERSPECTIVES

- Développement des actions collectives en direction des familles : organisation de « Café de la tutelle ».
- Poursuite des actions de communication du service ISTF au niveau local, finalisation et diffusion de vidéos sur l'activité du service.
- Diffusion d'informations thématiques.



Répertoire des sigles



AAPH	Association Ardennaise pour la Promotion des Handicapés
ADAPEI	Association départementale des familles et amis de personnes handicapées mentales
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
ANPAEJ	Association Nationale des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
APF	Association des Paralysés de France
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CNC	Certificat National de Compétences
CNDPF	Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales
CVS	Conseil de Vie Sociale
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DPF	Délégué aux Prestations Familiales
E2C	Ecole de la 2 ^{ème} Chance
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESMS	Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FESAT	Foyer d'hébergement des Etablissements et Services d'Aide par le Travail
FJEP	Foyer des Jeunes et d'Education Populaire
FO	Foyer Occupationnel
FSL	Fonds de Solidarité Logement
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
ISTF	Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
MAJ	Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDS	Maison Des Solidarités
MILO	Mission Locale
MJAGBF	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MJPM	Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs
ODPE	Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
PAEJ	Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
PCB	Point Conseil Budget
PJM	Protection Juridique des Majeurs
RPS	Risques psychosociaux
RU	Responsable d'Unité
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPIP	Service Pénitentiaire Insertion et Probation
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
UNAFAM	Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques
URAF	Union Régionale des Associations Familiales



Crédits



Illustrations :

Pixabay, Freepik, depositphotos, Udaf 08

Photos :

Udaf 08

Rédaction :

Udaf 08



Retrouvez-nous sur :

www.udaf08.com



Tel: 03.24.57.22.77.
38 Bd G. Poirier
CS 80064
08008 Charleville-Mézières Cedex

**Union départementale
des associations familiales
des Ardennes**